

Décision du Président n°2024.29
Demande de subvention – axe 6 du PAPI Têt –action 6.6

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020/43 : Portant élection du président à Monsieur Pierre PARRAT ;

VU la délibération n°2020/48 : Portant délégation du conseil syndical au président ;

Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.


LE PRESIDENT

Décide de solliciter le concours de la Région pour le financement de l'opération « Etude de restauration hydromorphologique de la Têt pour le confortement du pied des remparts de la cité de Villefranche-de-Conflent »

ORGANISMES	PARTICIPATIONS	MONTANTS DES AIDES
ETAT	0%	0 €
REGION	20%	5 000 €
AUTOFINANCEMENT	80%	20 000 €
TOTAL OPERATION	100 %	25 000 € HT

S'engage à inscrire au budget 2024, les crédits nécessaires à la réalisation de cet accord-cadre à bons de commande.

Envoyé en préfecture le 22/04/2024
Reçu en préfecture le 22/04/2024
Publié le
ID : 066-200087286-20240410-202429-DE



Fait à Perpignan, le 10 Avril 2024

Publié le 22/04/2024 sur le site internet du SMTBV

Le Président,

